

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Entre les soussignés

D'une part,

Dénomination Commerciale : _____

IDE Registre du Commerce (si inscrit) : _____

Demeurant à (Adresse complète de l'entreprise/société) : _____

Représenté(e) par : _____
Ci-après « mandant »

D'autre part,

DB Fidu&Co
CHE-219.372.723
Chemin des Églantines 4
1219 – Châtelaine (Vernier)
Représentée par Madame Dorothée BUON (Titulaire de DB Fidu&Co)
Ci-après « mandataire »

Dans le cadre d'une future collaboration sous la forme de mandats conclus auprès du mandataire relatif à l'exercice commerciale _____, le mandant atteste et confirme, en pleine connaissance de cause et sous sa seul et unique responsabilité exclusive, ce qui suit :

1 - Exactitude des données

Conformément au principe de la bonne foi (art. 2 CC) et aux obligations de collaboration du contribuable (art. 126 LIFD), je confirme que l'ensemble des données comptables, financières et administratives saisies, transmises ou validées dans le document de travail fourni par le mandataire et prévu à cet effet est complet, exact, sincère et conforme à la réalité économique de mon activité.

Je reconnais assumer seul(e) l'entière responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la conformité des données inscrits.

2 - Nature et limites de l'intervention du mandataire

Je reconnais que le mandataire met à disposition un outil de traitement et de structuration des données, sans procéder à un audit, ni à une vérification matérielle, fiscale, sociale ou juridique des informations transmises, et sans assumer d'obligation de contrôle au sens des art. 957 ss CO.

L'intervention du mandataire ne constitue ni une mission de révision, ni un contrôle de conformité, ni une validation juridique, fiscale ou sociale de ma situation.



3 - Obligation de collaboration et fourniture de documents en cours de mandat

Je reconnais expressément que le mandataire est en droit de me demander, à tout moment, la transmission de documents, justificatifs ou informations complémentaires, notamment à des fins de cohérence, de plausibilité ou de conformité formelle des données traitées.

Je reconnais que :

1. la fourniture complète et dans les délais des documents demandés constitue une obligation contractuelle essentielle de collaboration (art. 2 CC, principe de bonne foi ; art. 126 LIFD, obligation de collaboration du contribuable),
2. tous les documents, justificatifs ou pièces permettant de justifier les données fournies restent ma propriété et sous ma garde exclusive et ne sont en aucun cas transmis, conservés ou archivés par le mandataire,
3. la transmission de ces informations ne constitue ni un audit, ni une validation juridique, fiscale ou sociale, et n'emporte aucune extension de responsabilité du mandataire, conformément aux art. 957 ss CO et art. 41 CO.

À défaut de transmission des informations requises dans un délai raisonnable, à compter de la demande écrite du mandataire, celui-ci est expressément autorisé à suspendre tout ou en partie du mandat, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée pour les conséquences de cette suspension.

4 - Statut de séjour et droit d'exercer - (réservés aux non résident et résident étranger sur le sol Suisse)

Conformément à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), notamment aux art. 11, 18 et 38, j'atteste :

1. être titulaire d'un permis ou d'une autorisation valable me permettant de séjourner et/ou d'exercer une activité en Suisse, ou
2. exercer mon activité en tant que non-résident conformément aux règles applicables.

La validité de mon statut migratoire et de mon droit d'exercer relève exclusivement de ma responsabilité.

5 - Statut professionnel et obligations sociales

Conformément à la LAVS, notamment aux art. 1a, 5 et 9 LAVS, j'atteste :

1. exercer mon activité sous ma propre responsabilité,
2. être affilié(e) à une caisse AVS compétente ou avoir entrepris les démarches nécessaires à cette fin,
3. assumer intégralement mes obligations en matière de cotisations sociales.

6 - Obligations fiscales

Conformément à la LIFD ainsi qu'aux législations fiscales cantonales applicables et, le cas échéant, à la LTVA (art. 10 ss), j'atteste :

1. être en règle avec mes obligations fiscales et déclaratives,
2. assumer seul(e) les conséquences d'une taxation d'office, d'un rappel d'impôt, d'intérêts moratoires ou de sanctions fiscales.

7 - Documents préalables obligatoires à transmettre – Condition à la prise en charge du mandat

Conformément aux principes de la bonne foi (art. 2 CC), aux obligations de collaboration du contribuable (art. 126 LIFD), aux dispositions de la LAVS (notamment art. 1a, 5 et 9 LAVS) ainsi qu'à la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI, notamment art. 11, 18 et 38), la prise en charge de tout mandat par le mandataire est expressément subordonnée à la transmission préalable de documents valides, en cours de validité et conformes, notamment :

- une copie couleur recto/verso d'un document d'identité officiel (carte d'identité ou passeport),
- une copie couleur recto/verso du permis G indépendant ou de toute autre autorisation valable permettant l'exercice d'une activité lucrative indépendante en Suisse (exclusivement réservé aux non résident Suisse et résident étranger suisse),
- une attestation d'affiliation à une caisse AVS compétente en qualité d'indépendant(e), ou une attestation équivalente démontrant que les démarches nécessaires ont été entreprises.

Ces documents constituent des éléments indispensables à l'établissement de la relation contractuelle.

À défaut de transmission complète et conforme de ces documents, le mandataire est en droit de refuser la prise en charge de tout mandat, respectivement de ne pas débiter ou poursuivre toute prestation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.

La transmission de ces documents n'emporte aucune validation, reconnaissance ou garantie de la situation personnelle, professionnelle, fiscale, sociale ou migratoire du mandant par le mandataire.

8 - Responsabilité et exclusion de responsabilité

Conformément aux principes généraux de la responsabilité civile (art. 41 CO), j'assume l'entière responsabilité :

1. de mon statut personnel, professionnel et migratoire,
2. de mes obligations sociales, fiscales et administratives,
3. des conséquences résultant des données et documents fournis.

Je décharge expressément le mandataire de toute responsabilité relative aux éléments précités.

9 - Droit applicable et for

La présente attestation est soumise au droit suisse.

Le for juridique est fixé au siège du mandataire, sous réserve des dispositions légales impératives.

La présente attestation est établie pour valoir ce que de droit, constitue une obligation contractuelle essentielle de collaboration, fait partie intégrante de la relation contractuelle liant les parties et engage pleinement la responsabilité de son signataire.

Châtelaine, le _____

Mandant : _____
Signature :

Mandataire : Dorothee BUON
Signature :